

# Pollution atmosphérique d'origine industrielle Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)

- Activation et Levée du dispositif préfectoral le 18 juin 2009 -

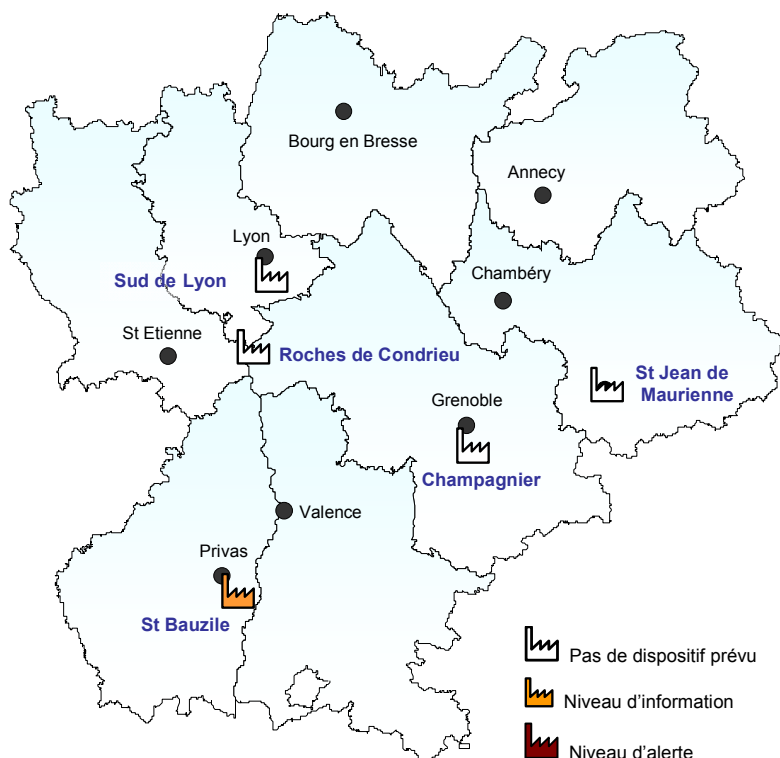
Episode pollué débuté le 18 juin 2009 à 11h.

*Par délégation préfectorale, les associations de surveillance de la qualité de l'air de la région Rhône-Alpes vous informent de la situation suivante :*

## ➔ Dispositif préfectoral au 18 juin (11h).

Le niveau d'information et de recommandations a été dépassé sur la station industrielle de Saint-Bauzile (Ardèche) ce 18 juin à 11h. Le dépassement de seuil n'a duré qu'une heure, les niveaux de dioxyde de soufre ont rapidement retrouvé des valeurs inférieures aux seuils réglementaires. Le dispositif est par conséquent levé.

## Les zones Rhônalpines concernées



## ➔ L'air en Rhône-Alpes :

**Explications :** Le 18 juin 2009 à 11 heures, les concentrations en dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) ont légèrement dépassé le niveau d'information et de recommandations pour les personnes sensibles (fixé à 300 microgrammes par mètre-cube en moyenne horaire) sur le site de surveillance industrielle de Saint-Bauzile (Ardèche), en lien avec des retombées de panaches industriels. Les concentrations mesurées sont restées très inférieures au seuil d'alerte.

**Evolution :** L'établissement industriel à l'origine de cet épisode pollué, averti, a rapidement mis en œuvre des mesures destinées à limiter au maximum les rejets. L'élévation anormale des concentrations n'a ainsi duré qu'une heure (maximum atteint 311 microgrammes par mètre-cube) et les taux de pollutions ont rapidement diminué.

## DIOXYDE DE SOUFRE

Valeurs relevées pour les zones concernées par le dispositif préfectoral du 17 juin 2009 (17h) au 18 juin 2009 (15h)

Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )		
Zones	Valeur maximale relevée (en microgrammes par mètre-cube) Typologie du site	Date et heure du maxima
Zone industrielle de Saint Bauzile	311 µg/m <sup>3</sup> - industrielle	18/06/2009 à 11h00

RAPPEL DES SEUILS REGLEMENTAIRES POUR LE DIOXYDE DE SOUFRE (en microgrammes par mètre-cube) :

- ▶ **Information et recommandations** : 300 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur 1 heure
- ▶ **Alerte** : 500 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur 3 heures

## → Pour plus d'infos...

### Pour mieux comprendre le dispositif préfectoral ...

**En cas d'alerte**, l'autorité préfectorale est susceptible de mettre en place des mesures d'urgence (restriction des émissions industrielles et automobiles) conformément à l'arrêté inter-préfectoral relatif à la mise en œuvre des mesures d'urgence en cas d'épisode de pollution atmosphérique du 5/07/2006. Ces mesures sont diffusées par des communiqués spéciaux en provenance des préfectures concernées.

Le site internet des associations de surveillance de la qualité de l'air de Rhône-Alpes pour connaître l'état de la qualité de l'air et s'abonner par mail : [www.atmo-rhonealpes.org/site/mailling/inscription.php](http://www.atmo-rhonealpes.org/site/mailling/inscription.php)

#### Ain, Savoie et Haute Savoie



AIR APS

430, rue de la belle eau  
ZI des Landiers Nord  
73000 CHAMBÉRY  
Tél. : 04 79 69 05 43

#### Loire



Association de Mesure de la Pollution  
Atmosphérique de Saint-Etienne et  
du département de la Loire

AMPASEL

2, rue Chanoine Ploton  
42000 SAINT ÉTIENNE  
Tél. : 04 77 91 18 80

#### Arrondissement de Grenoble



ASCOPARG

44 avenue Marcelin Berthelot  
38100 GRENOBLE  
Tél. : 04 38 49 92 20

#### Drôme et Ardèche



Atmo Drôme-Ardèche

80 avenue Victor Hugo  
26000 VALENCE  
Tél. : 04 75 41 36 36

#### Rhône et Côte-d'Ivoire de l'Ain



COPARLY

3, allée des sorbiers  
69500 BRON  
Tél. : 04 72 14 54 20

#### Nord-Isère



SUP'AIR

22, rue Avit Nicolas BP 345  
38150 SALAISE SUR SANNE  
Tél. : 04 74 86 67 80

[www.atmo-rhonealpes.org](http://www.atmo-rhonealpes.org)

Les préfetures des départements concernés par l'épisode pollué vous informent

## Recommandations sanitaires et comportementales

### Dioxyde de soufre

#### → Niveau d'information

Le **dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)** est un irritant des muqueuses, de la peau et des voies respiratoires.

##### ► Recommandations sanitaires destinées aux personnes sensibles



Il est recommandé aux sujets sensibles (\*) :

- De respecter scrupuleusement leur traitement médical en cours, ou de l'adapter sur avis de leur médecin,
- De consulter leur médecin en cas d'aggravation de leur état ou apparition de tout symptôme évocateur (toux, gêne respiratoire, irritation de la gorge ou des yeux),
- D'éviter toute activité physique ou sportive intense (notamment compétition) augmentant de façon importante le volume d'air et de polluants inhalés,
- De veiller à ne pas aggraver les effets de cette pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants et surtout la fumée de tabac.

**NB** : Il n'est pas nécessaire de modifier les pratiques habituelles d'aération et de ventilation, la situation lors d'un épisode de pollution ne justifiant pas des mesures de confinement.

(\*) Les sujets considérés habituellement comme sensibles sont :

- les personnes âgées ;
- les enfants en bas âge ;
- les patients souffrant d'une pathologie chronique cardiaque ou respiratoire ;
- les personnes asthmatiques ou allergiques.

##### ► Recommandations comportementales destinées à l'ensemble de la population



- Il est vivement recommandé de limiter l'usage des véhicules automobiles et de tous autres engins à moteur thermique ;
- Il est vivement recommandé aux usagers de la route :
  - de privilégier, pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied et vélo) ;
  - de différer si possible les déplacements internes aux agglomérations pouvant l'être ;
  - de pratiquer si possible le co-voiturage dans les autres cas ou d'emprunter les réseaux de transport en commun ;
  - de réduire sa vitesse de circulation de 20 km/h hors agglomération.

Pour visualiser la totalité **des recommandations du Conseil supérieur d'hygiène publique de France**, cliquer sur le lien [www.atmo-rhonealpes.org/site/recommandations/recommandations.php](http://www.atmo-rhonealpes.org/site/recommandations/recommandations.php)